



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2016/41

Objet : Convention pour la gestion des sites portuaires

L'an deux mille seize, le 7 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre culturel le XXe à Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 7 octobre 2016

Date de convocation :
Le 15 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, (Président), **M. Marc VIOSSAT**, (Vice-Président), **M. Jean Pierre GANDOIS**, (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical Suppléant de Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Pierre VOLLAIRE**, **Monsieur Raymond HONORE** (conseiller syndical suppléant de M. Robert FRAYSSINE), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère syndicale), **M. TRON** (Conseiller syndical suppléant de Roger Masse), **M. CLERJON** (Conseiller syndical suppléant de Guy KLETTY), **Mme Carole CHAUVET** (conseillère syndicale), **Mme Bénédicte FEROTIN** (Conseillère Syndicale), **Mme Marine MICHEL** (Conseillère syndicale), **M. Arnaud MURGIA** (Conseiller syndical), **M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical), **Mme Pascale BOYER** (conseillère syndicale), **Mme Valérie ROSSI** (conseillère syndicale), **M. Joël BONNAFFOUX** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Robert FRAYSSINES par M. Raymond HONORE
M. Roger MASSE par M. TRON
M. Guy KLETTY par M. CLERJON

Etaient invités :

Mme Gina BERTRAND, Conseiller syndical suppléant de la commune de Chorges

Etaient excusés :

Mme Catherine SAUMONT, Mme Agnes PIGNATEL, Mme SAUDEMONT, Mme MOSTACHI

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que les ports publics de Savines-le-Lac, Rousset et Port Saint-Pierre (Le Sauze-du-Lac) sont gérés en régie directe par le syndicat mixte, qui en assure la partie administrative notamment pour ce qui relève des réservations et des encaissements. Cependant, il constate que l'établissement n'est pas en mesure d'assumer la présence continue qu'exige l'accueil des usagers sur chacun de ces ports. Afin de garantir la qualité du service portuaire et de répondre aux impératifs logistiques réclamant de nombreuses interventions sur place, le S.M.A.D.E.S.E.P. a donc missionné des acteurs professionnels présents sur chacun de ces sites.

Cette gestion était jusqu'alors rétribuée après commande passée suite à un devis réalisé en début d'année par les prestataires concernés.

Afin de clarifier les conditions de cette gestion opérationnelle « déléguée », le Président propose d'établir une convention de prestation de service avec chacun d'entre eux et ainsi établir clairement les engagements de chacun. En outre, après analyse des recettes sur chaque site et impact sur le travail de chacun, il est estimé que le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait établir le montant de rémunération à 15% des recettes globales TTC, conformément aux décisions prises par délibération n°2016-06 du 24 février 2016.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

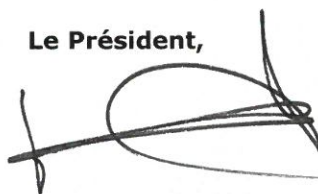
- Le Budget Primitif 2016, approuvé par délibération n°2016-10 du 24 février 2016 ;
- La délibération 2016-25 du 29 juin 2016 adoptant une décision modificative du BP 2016 ;
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 7 octobre 2016 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **AUTORISE** le Président à souscrire avec des acteurs professionnels intéressés la convention de prestation de service ci-jointe, formalisée pour une durée maximale de 3 ans.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

